



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Paris, le 29 mars 2019
N°1128

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le tribunal de commerce a rendu ce matin son délibéré concernant les trois sites de l'entreprise Arjowiggins placés en redressement judiciaire depuis le 8 janvier dernier : les sites sarthois de Bessé-sur-Braye, du Bourray, ainsi que le site de Greenfield dans l'Aisne.

Les ministres se félicitent de la reprise des sites du Greenfield et du Bourray par des groupes industriels solides :

- Le site de Greenfield est repris par un grand groupe papetier européen, Wepa, pour l'ensemble des salariés.
- Le site du Bourray est repris par un industriel sarthois, CGMP, qui s'est engagé à sauvegarder 117 emplois et à agir en faveur du reclassement de ceux qui ne pourraient pas être repris.

Les ministres prennent acte de la décision de liquidation du site industriel de Bessé-sur-Braye. **Bruno Le Maire** et **Agnès Pannier-Runacher** expriment leur solidarité et apportent leur plein soutien aux salariés de l'usine et à leurs familles. C'est une nouvelle difficile pour le territoire. Suite au retrait du principal repreneur qui a confirmé n'avoir pu réunir les financements privés nécessaires, la Région des Pays-de-la-Loire et l'Etat ont accompagné une ultime solution de reprise portée par les salariés et confirmé leur participation pour financer le projet à 50%. Malheureusement, les financements privés nécessaires pour équilibrer l'offre n'ont pu être réunis.

L'Etat sera aux côtés des collectivités locales pour accompagner et reclasser les salariés. A ce titre, des outils exceptionnels sont mis en place :

- le contrat de sécurisation professionnelle qui inclut notamment une allocation chômage correspondant à 75% du salaire brut pendant 12 mois, soit près de 95% du salaire net (contre 60% du salaire brut en droit commun) et une prime de reclassement représentant 50% de ce qu'un salarié pouvait encore toucher en indemnité chômage s'il retrouve un emploi en moins de 12 mois ;
- l'activation d'une cellule d'appui à la sécurisation professionnelle visant à proposer un accompagnement aux salariés pour les soutenir psychologiquement, les orienter, les aider à faire toutes les démarches administratives.

L'Etat, aux côtés de la Région, mobilisera tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation du reclassement des salariés et poursuivra son soutien aux projets industriels pouvant concerner le site de Bessé-sur-Braye.

Contacts presse :

Cabinet de Bruno Le Maire
Cabinet d'A. Pannier-Runacher

01 53 18 41 13 - presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr
01 53 18 44 38 - presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr